

SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

Comité syndical
10/04/2021 – BAYON

Merci à la commune de Bayon

Quorum habituel : 37 sur 72

Appel : 46 présents + 1 pouvoir

Excusés sans donner pouvoir : 4

(S. LITAIZE, M. LEBLOND, F. JACQUOT, C. MALGLAIVE)

Délibération n°2021-01 : unanimité

**DESIGNATION :
SECRETAIRE DE SEANCE**

Vincent COTTEL

PRESENTATION

POINT D'ETAPE PREPARATION DES PROCHAINS CONTRATS D'EXPLOITATION

COMPARATIF DES FORMES CONTRACTUELLES :

CONTRAT PRODUCTION :

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE

VS

~~CONTRAT DE GERANCE~~

CONTRAT DISTRIBUTION :

CONCESSION D'EXPLOITATION TYPE « AFFERMAGE »

VS

~~REGIE INTERESSEE~~

INFORMATION

AVANCEMENT PROJET USINE

- PHASE ETUDE TERMINEE : OS de VALIDATION OK
 - PERMIS DE CONSTRUIRE : OK
 - DEMARRAGE PHASE TRAVAUX : 19/04/2021
Réunions de chantier chaque mercredi à 7h30
- AVENANT 1 : « REGULARISATION PROLONGATION PHASE ETUDE » et « GROUPES ELECTROGENES »
 - AVENANT 2 « COVID »

PRESENTATION

ORIENTATIONS 2021-2025

RAPPEL :

Délibération
2020-049

19/12/2020

1/ **VALIDE** le principe d'une **étude diagnostic globale** du système d'alimentation en eau potable en vue d'élaborer un schéma directeur de travaux et un schéma de distribution, ainsi que le principe de son financement sur fonds propres et avec une aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse au titre du 11^{ème} programme ;

2/ **VALIDE** le principe d'une opération d'**équipement du réseau** en vue d'améliorer la connaissance des rendements et de stabiliser les pressions, ainsi que le principe de son financement sur fonds propres avec une aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse au titre du 11^{ème} programme ;

3/ **VALIDE** le principe d'une **opération de renouvellement de canalisations** en vue de tendre vers un rendement de 85%, ainsi que le principe de son financement par un nouvel emprunt estimé à 720 000 € sur 25 ans avec une aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse au titre du plan de relance / d'accélération ;

4/ **VALIDE** le principe d'un **plan pluriannuel d'investissement « impact des projets communaux »** d'un montant de 50 000 € maximum par an sur 5 ans, ainsi que le principe de son financement sur fonds propres ;

5/ **VALIDE** le principe d'une démarche d'amélioration continue du service par la mise en place progressive d'un PGSSE ;

6/ **VALIDE** le principe d'un **renforcement des moyens humains** du syndicat, notamment la création d'un emploi sur profil technique partagé avec d'autres collectivités ainsi que la transformation de l'emploi administratif en poste de catégorie B dans le cadre des lignes directrices de gestion RH 2021-2025 ;

PRESENTATION

ORIENTATIONS 2021-2025

VOLET GESTION PATRIMONIALE
= volet « investissement » (orientations 1 à 5)

PRESENTATION

RAPPELS CONTEXTE HISTORIQUE

- **Terminé** : schéma directeur 1999
- **Terminé** : branchements plomb
- **Terminé** : sécurisation 2008
- **Engagé** : nouvelle usine

- **A engager** : étude diagnostic globale (schéma de distribution, schéma directeur 2026, PGSSE ...)
- **A engager** : renouvellement réseau prioritaire (rendement 85%)
- **A engager** : équipement réseau (rendement 85%, exploitation)
- **A engager** : sécurisation ouvrages (vigipirate, code du travail)
- **A prévoir** : extensions (urbanisation)
- **A prévoir** : sécurisation (finalisation interconnexion secours)

PRESENTATION

RAPPELS

- Taux de renouvellement actuel = 0,08% (170 m/an)
- A ce rythme : 1275 ans pour renouveler 214 kms
- Durée de vie cana avant problèmes récurrents (casses, fuites, obstruction tartre ...) = 100 ans maxi
- Age actuel du réseau : entre 40 et 70 ans
- Fuites et casses = coûts d'exploitation « distribution »
- Volumes perdus = coûts d'exploitation « production »

PRESENTATION

Contexte financier 2021-2025 :

LORRAINE

Dimanche 4 avril 2021

RHIN-MEUSE

Relance : l'Agence de l'eau met la pression sur les communes

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse renforce ses actions en faveur des communes rurales. Les crédits européens du plan France relance (18,7 M€) sont investis dans 51 actions concernant les 8 départements du ressort du bassin. La consommation devrait être entérinée d'ici fin mai.

« Pour une fois qu'on nous donne de l'argent... d'habitude c'est plutôt le contraire. » Directeur général de l'Agence de l'eau, Marc Hoeltzel appelle à la mobilisation et « bat la campagne » pour convaincre les communes de consommer les crédits à leur disposition. Notamment celles, rurales, desquelles émane « une forte demande de solidarité ».

Il faut dire que les 18,7 millions d'euros (M€) des fonds européens alloués à la relance économique s'ajoutent aux 150 M€ du budget annuel pour 2021. « Après une année de ralentissement des travaux imputable à la crise sanitaire, les collectivités sont invitées à rattraper le retard, à investir et à fournir de l'activité aux entreprises de travaux publics. Pour leurs travaux, elles peuvent bénéficier de taux de



« L'objectif est double et consiste à booster l'économie tout en répondant aux nouveaux enjeux environnementaux », explique Marc Hoeltzel, directeur général de l'Agence de l'eau. Photo archives RL/ Pascal BROCARD

subventions jamais vus, allant jusqu'à 80 % du coût »

« Stratégie offensive »

Depuis 10 mois, l'agence a ainsi déployé une stratégie offensive (60M€) au bénéfice des maîtres d'ouvrage pour favoriser les investissements en faveur de la transition écologique et faciliter la repré-

sentation de l'activité économique. « Le Conseil d'administration a souhaité que l'enveloppe des 18,7 M€ du plan France relance puisse bénéficier à des projets structurants, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités et suffisamment matures pour générer des travaux rapidement », précise Marc Hoeltzel, en exhortant les collectivités à faire avec

célérité la démonstration de l'utilité de ces fonds.

La mécanique est, elle, connue. La dynamique des investissements est déterminante pour la suite : « Plus on consomme, plus on a des chances d'obtenir de nouvelles enveloppes... On a déjà engagé 40 % des aides classiques, avec un objectif de 100 % des travaux programmés d'ici fin mai. J'ai augmenté le taux d'acompte qui peut en 2021 représenter 50 % de l'aide, versée en une seule fois au démarrage du projet. » In fine, « l'objectif est double et consiste à booster l'économie tout en répondant aux nouveaux enjeux environnementaux. »

Une liste prévisionnelle de 51 projets a été validée: 10,4 M€ pour l'assainissement ; 2,6 M€ pour la gestion intégrée des eaux pluviales ; 4,5 M€ pour l'alimentation en eau potable ; 0,7 M€ pour la restauration des milieux naturels.

Les projets concernent l'ensemble des huit départements: les Ardennes 1,8 M€ ; la Haute-Marne 0,3 M€ ; la Meurthe-et-Moselle 3,2 M€ ; la Meuse 2,5 M€ ; la Moselle 3,6 M€ ; le Bas-Rhin 1,9 M€ ; le Haut-Rhin 2,9 M€ ; les Vosges 2 M€.

X. B.

PRESENTATION

RAPPELS

Contexte financier 2021-2025 :

- plan de relance – accélération « AERM »
- aides « 1¹ème programme » AERM
- taux d'intérêts très bas
- autofinancement dispo 85 k€ (sur résultat 2020)
- autofinancement dégagé à tarifs constants = 90 k€ maxi par an pendant 5 ans

PRESENTATION

RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX 2021-2025

Questionnaires : février 2021

- 3 gros projets (Villacourt, Rozelieures, Damas)
- nombreux projets assainissement à l'étude
 - quelques projets défense incendie
 - quelques extensions réseau envisagées

PRESENTATION

Délibération 2020-049 (à tarifs constants) :

	AEP des communes = autofinancement maxi sans emprunt	Etude diagnostic + équipement = autofinancement du reste à charge sans emprunt	Annuités d'emprunt maxi renouvellement "plan de relance" sur 25 ans	Annuités d'emprunt maxi travaux "schéma directeur" sur 25 ans
2021	50 000 €	85 000 €	40 000 €	
2022	50 000 €		40 000 €	
2023	50 000 €		40 000 €	
2024	50 000 €		40 000 €	60 000 €
2025	50 000 €		40 000 €	60 000 €

En rouge, ce qui doit être modifié pour accompagner les projets communaux et mettre en œuvre les orientations « eau potable »

PRESENTATION

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2021-2025

OBJECTIF 1 : améliorer les performances du système AEP et les maintenir à long terme

- rendement du réseau : 85% en 2025
- investissements priorités pour réduire le plus efficacement le volume des pertes en réseau
- versement du solde de l'aide "usine" (200 k€)
- étude diagnostic pour schéma directeur 2026

PRESENTATION

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2021-2025

OBJECTIF2 : maîtriser les coûts d'exploitation :

- minimiser les coûts d'exploitation à terme
- anticiper la réduction ou la suppression des aides de l'agence de l'eau après le plan de relance

PRESENTATION

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2021-2025

OBJECTIF3 : désendetter totalement le SIE à chaque mandat pour maintenir un taux de renouvellement de 1% sur 100 ans

- durée d'emprunt de 5 ans
- recettes supplémentaires à voter

PRESENTATION

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2021-2025

ENJEU : avec les actions déjà réalisées et engagées précédemment, les 3 objectifs de ce PPI constituent les 3 piliers de la démarche PGSSE Euron Mortagne et arrêtent le curseur d'un "prix de l'eau" réaliste et durable compte tenu des caractéristiques rurales du périmètre Euron Mortagne (16,5 abonnés / kilomètre de réseau).

PRESENTATION

PROPOSITION PPI 2021-2025

		Obj. Rendement 85%	Coût HT	Reste à charge SIE
I.	EQUIPEMENT RESEAU	+4%	75 000 €	45 000 €
II.	ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE		200 000 €	60 000 €
III.	RENOUVELLEMENT CANA TRANSFERT	+4%	1 300 000 €	780 000 €
IV.	RENOUVELLEMENT OUVRAGES		56 000 €	56 000 €
V.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « relance »	+3%	1 050 150 €	357 051 €
VI.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « hors relance »		25 000 €	5 000 €
VII.	EXTENSIONS		39 800 €	39 800 €
VIII.	SECURISATION SECOURS		678 000 €	145 770 €
	TOTAUX	+11%	3 423 950 €	1 488 621 €

PRESENTATION

PRINCIPES DE FINANCEMENT PREVUS PAR LES STATUTS DU SYNDICAT

ARTICLE 8 – FINANCEMENT

Le financement du service de l'eau potable est assuré par les usagers et suivant les dispositions réglementaires en vigueur.

Les modalités de participation financière des communes pour :

- L'extension des réseaux de distribution d'eau potable nécessaires à l'urbanisation, la desserte d'habitations, de lotissements ou de zones d'aménagement,
- Les travaux de déplacement de canalisations non liés aux besoins du service,
- Les travaux d'adaptation du réseau et de ses ouvrages annexes, liés aux travaux de voirie,
- Les travaux liés à la défense incendie,
- Les travaux expressément demandés par les communes

sont fixées par délibération du comité syndical, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

PRESENTATION

PRINCIPES DE FINANCEMENT

PRECISIONS SUR LES PARTICIPATIONS COMMUNALES

III. de l'article L.1110-10 du CGCT :

SIE prend au minimum **20%** à sa charge

Donc communes = **80%** maximum

Si aide AERM (publique) : **aide déduite de la participation communale**

Forme = offre de concours : contribution volontaire et gratuite, travaux publics réalisés par une personne publique, intérêt direct ou indirect de l'offrant

PRESENTATION

PPI 2021-2025 : proposition de règles de co-financement

		AIDE AERM	SIE	CNES
I.	EQUIPEMENT RESEAU	50%	50%	0%
II.	ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE	70%	30%	0%
III.	RENOUVELLEMENT CANA TRANSFERT	40%	60%	0%
IV.	RENOUVELLEMENT OUVRAGES	0%	100%	0%
V.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « relance »	40%	34%	26%
VI.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « hors relance »	0%	20%	80%
VII.	EXTENSIONS	0%	100%-PVR	PVR
VIII.	SECURISATION SECOURS	?	21,5% du reste à charge	78,5% du reste à charge

Délibération n°2021-02 : **unanimité**

PRINCIPES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2021-2025

1. Plan Pluriannuel d'Investissement sur 5 ans

2. Affectation de 85 k€ de recettes / an

pour financer une part des annuités d'emprunt sur 5 ans

3. Augmentation de recettes « eau potable »

pour financer le reste des annuités d'emprunt sur 5 ans

4. Règles de participations communales 2021-2025 :

- offres de concours pour 66% du coût pour les projets contribuant à l'amélioration du rendement du réseau
- les aides Agence de l'Eau réduisent les participations communales
- offres de concours pour 80% du coût pour les projets ne contribuant pas à l'amélioration du rendement du réseau
- répartition de 78,5% du coût pour les travaux « sécurisation – secours »

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025 (PPI)

- Coût HT : **3 423 950 €**
- Aides Agence de l'Eau Rhin Meuse : **1 110 060 €**
- Participations communales HT : **825 269 €**
- Reste à charge SIE HT : **1 488 621 €**
- Autofinancement SIE HT : **116 000 €**
- Emprunt SIE sur 5 ans : **1 372 621 €**
- Annuité d'emprunt : **287 000 €**
- Recettes supplémentaires HT / an : **202 000 €**
- Estimation recettes supplémentaires HT / m³ : **0,51 €**

Délibération n°2021-03 **unanimité**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025

		Obj. Rendement 85%	Coût HT	Reste à charge SIE
I.	EQUIPEMENT RESEAU	+4%	75 000 €	45 000 €
II.	ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE		200 000 €	60 000 €
III.	RENOUVELLEMENT CANA TRANSFERT	+4%	1 300 000 €	780 000 €
IV.	RENOUVELLEMENT OUVRAGES		56 000 €	56 000 €
V.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « relance »	+3%	1 050 150 €	357 051 €
VI.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « hors relance »		25 000 €	5 000 €
VII.	EXTENSIONS		39 800 €	39 800 €
VIII.	SECURISATION SECOURS		678 000 €	145 770 €
	TOTAUX	+11%	3 423 950 €	1 488 621 €

**DELEGATION AU BUREAU
CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES
« PPI 2021-2025 »**

- **Permet les marchés de travaux en coordination**
- **Chaque Maître d’Ouvrage conserve sa MOA et paie l’intégralité des dépenses liées à ses compétences propres**

DELEGATION AU BUREAU

CONVENTIONS DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

« PPI 2021-2025 »

- **Permet à l'un des maîtres d'ouvrages de porter la totalité d'un marché incluant des compétences d'un autre MOA**
- **Un maître d'ouvrage paie l'intégralité des dépenses et refacture la part liée aux compétences de l'autre maître d'ouvrage (travaux sous mandat comptabilisés aux comptes 458)**

OFFRE DE CONCOURS

MISE EN CONFIRMITE DEBIT POUR DEFENSE INCENDIE COMMUNE DE ESSEY-LA-CÔTE

DECI = compétence communale

Règle délibération 2021-02 : 80% à la charge de la commune

La commune a fait une offre de concours pour prendre en charge
80% d'un montant maximal de 25000 € correspondant aux
dépenses « canalisation »

Ce marché sera porté par le SIE (convention de transfert de MOA
si achat d'un poteau incendie par la commune)

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE « PPI 2021-2025 »

AUTORISE LE PRESIDENT A SOLLICITER :

- 1 aide « équipement réseau » - 1 1^{ère} programme (50%)
- 1 aide « étude diagnostic globale » - 1 1^{ère} programme (70%)
 - 1 aide « renouvellement » plan d'accélération (40%)

CONSULTATION DES ENTREPRISES

ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE DU SYSTÈME AEP

BESOIN :

- Schéma directeur dont volet PGSSE V1.2 / 2.0, avenir forage, renouvellement réseau ...
 - Schéma de distribution
 - SIG

ESTIMATION : 200 000 € HT

PROCEDURE ADAPTEE - PRESTATION DE SERVICE

CONSULTATION DES ENTREPRISES

MAÎTRISE D'ŒUVRE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS

4 BESOINS URGENTS (plan de relance)

Dont 3 situations de co-maîtrise d'ouvrage

=

4 MARCHES de MOE pour 4 marchés de travaux :

- MOE Renouvellement canalisations de transfert (<200 k€)
 - MOE Renouvellement Villacourt (<200 k€)
 - MOE Renouvellement Rozelieures (<200 k€)
 - MOE Renouvellement Damas aux Bois (<200 k€)

GARANTIE D'EMPRUNT 2021

AGENCE FRANCE LOCALE

- **GARANTIE A PREMIERE DEMANDE
EN CAS DE DEFAUT DE L'AFL**
- **CONCERNE LES NOUVEAUX EMPRUNTS 2021**
- **LIMITE DE L'ENCOURS GARANTI (PPI) : 1,5 M€ maximum**
 - **AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES
ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET TOUTE PIECE AFFERENTE**

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

redevance assainissement :

- les communes qui souhaitent obtenir les volumes consommés pour prévoir et facturer leur redevance assainissement collectif doivent demander les informations au secrétariat du SIE et non au délégataire
- il s'agit de données personnelles non anonymisées soumises au RGPD

Prochaines réunions :

Samedi 22 mai 2021

(RAPPORT PRINCIPE DSP, CONSULTATIONS FUTURS CONTRATS, TARIFS, RH ...)

Samedi 19 juin 2021

(RAD 2020, COMPTE ADMINISTRATIF 2020, BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 ...)